

Rapport sur le permis à points (P.A.P)

Pour choix des clubs en AG



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

Ce rapport fait suite à l'étude demandée par le Comité directeur du District de football de la Charente, en vue d'une présentation aux clubs en assemblée générale le 15 juin 2018 à Taponnat.

Les clubs ont été associés aux travaux à travers la consultation du groupe miroir (18 clubs représentant toutes les divisions), un groupe de réflexion composé de 8 clubs et de 8 membres du District, 4 réunions des clubs par secteurs.

Le rapport se décompose en deux parties :

- **de la page 1 à la page 40** : une synthèse des travaux présentée aux clubs lors des 4 réunions de secteurs
- **de la page 41 à la page 80** : les annexes et les simulations réalisées

Bonne lecture, nous aurons l'occasion d'en reparler à l'AG.

Le groupe de réflexion

Rapport sur le permis à points

Cahier des charges



Dossier final
AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Le permis à points :

- un sujet qui ne laisse pas indifférent et qui divise
 - **absence de bilan objectif** pour en mesurer l'efficacité
 - un dispositif qui date et qui n'est **plus adapté au contexte actuel**
- nécessité de le réformer en proposant des alternatives**

Le Comité directeur a décidé de prendre en main le sujet en associant des clubs

- **apporter des éléments précis de bilan sur le P.A.P**
- **faire un choix pour la fin de la mandature → *ne pas remettre en cause tous les ans le dispositif choisi***

Un sujet qui ne laisse pas indifférent et qui divise

- **résultats peu convaincants** sur le long terme
- **fonctionnement jugé complexe** → *difficile à suivre*
- **utilité pédagogique limitée** → *souvent à la fin de saison*
- **iniquité du P.A.P** → *repose à la base sur de l'humain (pédagogie de l'arbitre)*
- **élément nouveau important → le renforcement du barème disciplinaire** = *impact plus important sur les pénalités*

Constituer un dossier complet, argumenté et objectif

- **faire un bilan avec des données chiffrées**
- **favoriser la simplicité et l'efficacité** → rendre compréhensible
- **rechercher l'équité** → éviter la double peine « discipline et permis à points »
- **redonner la priorité au sportif** → impact en fin de saison
- **ne pas se censurer** (ex : pourquoi pas un dispositif individuel ?)

- **2 réunions du groupe miroir**
- **4 réunions d'un groupe de travail paritaire**
 - **8 clubs** (Champniers, Fontafie, Leroy, Nersac, Montmoreau, Rouillac, Roullet, et Villebois Haute-Boëme)
 - **8 membres du District** (secrétaire général, représentants des commissions : LCM, Compétitions Séniors, Discipline, Arbitrage, Arbitrage des joueurs suspendus, Innovation, 1 éducateur)
- **information des instances : Bureau et Comité**
- **4 réunions de clubs par secteurs**

Rapport sur le permis à points

Un peu d'histoire



Dossier final
AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Une histoire vieille de 13 ans

- **AG 2005** (Baignes) – 20 points – matches de championnat uniquement
- **AG 2007** (St Amant Boixe) – augmentation à 22 points –
- **AG 2014** (Mouthiers) - 2 types de sanctions (clubs du matches et autres clubs)
- **AG 11/2014** (Magnac) – arrêt 1 an cause FOOT 2000
- **AG 2015** (Merpins) – 1 point par match joué (championnat et coupes) – retour au goal average particulier pour départage en fin de saison
- **AG 2016** (St Claud) – retour à l'ancienne formule → matches de championnat uniquement + départage par P.A.P (et non par goal average)

Rapport sur le permis à points

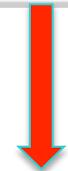
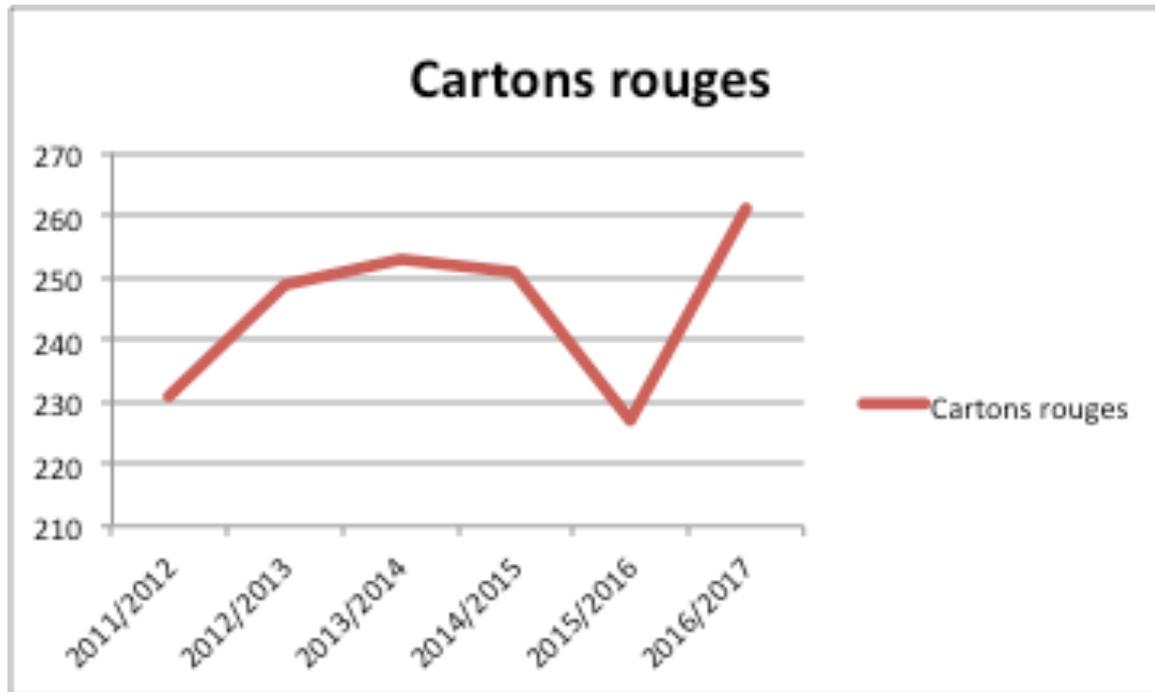
Quelques données chiffrées



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

Hausse des cartons rouges sur 6 ans (moyenne : 245)



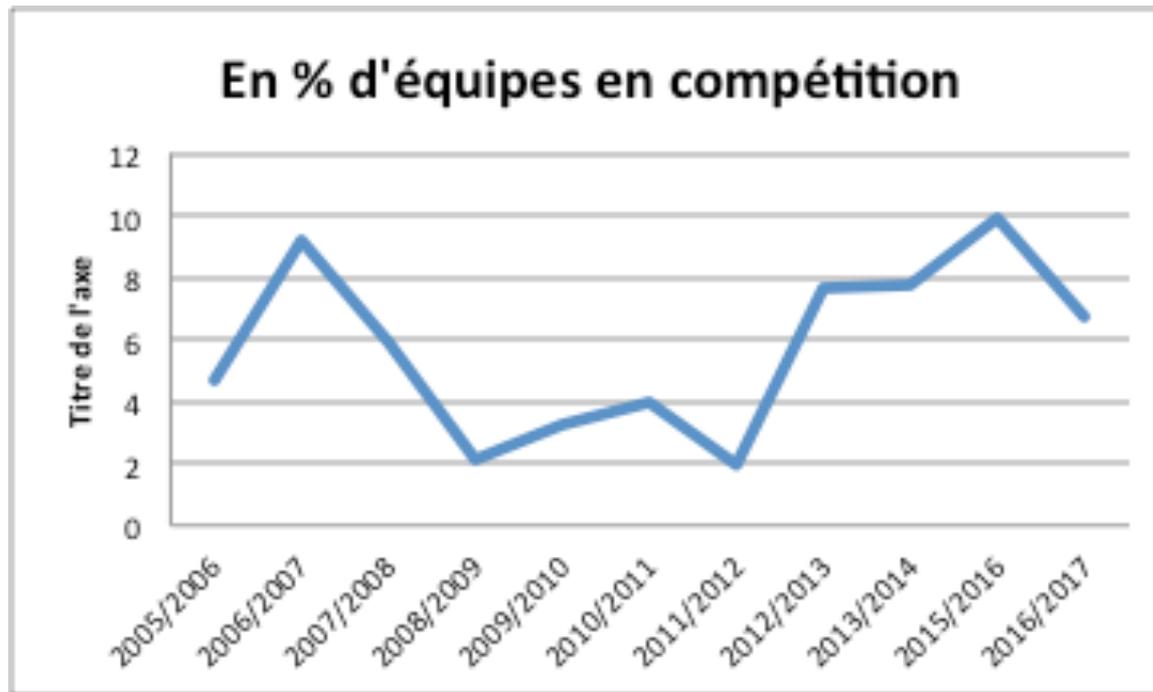
231

+ 13 %



261

Tendance à la hausse des équipes qui dépassent leur quota



4,7 % des équipes

6,7 % des équipes

Sur les 7 dernières saisons

- le nombre de joueurs et de clubs concernés reste stable
- le nombre de sanctions graves (3 + 4 matches) augmente

	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017
Nombre de joueurs concernés	111	101	118	105	94	102	112
Nombre de clubs concernés	72	65	70	68	62	70	75
<i>3 matches</i>	85	56	73	62	57	63	74
<i>4 matches</i>	17	33	29	26	24	29	25
Total (3 + 4 matches)	92	89	92	88	91	92	99

**Très forte
augmentation des
sanctions de
+ de 5 matches :**

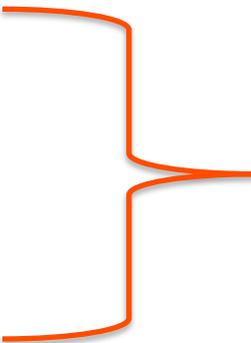
x 2,3 en 1 an

- **26** en 2016/2017
- **60** en 2017/2018

7 matches	22
9 matches	1
10 matches	7
15 matches	1
16 matches	1
5 mois	2
1 an	2
1 an 1/2	1
2 ans 1/2	1
4 ans	1
8 ans	1

**2/3 des
sanctions
2017/2018**

Beaucoup d'énergie pour peu de monde concerné

- Au total 163 équipes pénalisées (moyenne 12,7 / an) → 70 clubs
 - Sur les 70 clubs concernés :
 - 1 x 7 fois
 - 3 x 6 fois
 - 5 x 5 fois
 - 6 x 4 fois
 - 6 x 3 fois
 - 22 x 2 fois
 - 27 x 1 fois
-  11 % des clubs

L'objectif initial du P.A.P n'est pas atteint : «... *responsabiliser l'ensemble d'une équipe sur le comportement antisportif et répété de certains licenciés, et par conséquent à terme, de diminuer le nombre de sanctions pour les clubs* ».

CONCLUSION : un système « en fin de cycle » qui s'essouffle

- **en 13 ans le contexte a changé**
- **des résultats peu convaincants sur le long terme**
- **un périmètre d'action instable**

En conséquence, le groupe de travail a étudié 3 scénarios

1° L'ARRET DU P.A.P

2° LA SIMPLIFICATION DU P.A.P

3° LA LICENCE A POINTS (*L.A.P*)

Réflexion sur le Permis à points

Hypothèse 1 - « Arrêt du P.A.P »



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

Notre position s'appuie sur 3 arguments :

- **Les résultats sont peu convaincants** (cf diapos précédentes)
- **Les sanctions sont déjà multiples et lourdes**
- **Des limites au système**
 - Un certain manque d'équité
 - Des effets indésirables

- **Ethiques** : Ministère des sports (voir annexe)
- **Financières** (District et Ligue)
- **Sportives** : suspensions de joueurs / commission discipline
- **Administratives** : double sanction
 - déduction de points par P.A.P
 - déduction de points par commission discipline
- **Morales**
 - démotivation de l'équipe, suite aux pénalités
 - pénalisation du club et des dirigeants qui le composent, tous bénévoles et tous animés par l'envie de bien faire

Depuis cette saison, nette augmentation du barème disciplinaire

Principales évolutions du barème

Rapport final
17 mai 2017

Extrait annexe N° 5

	ANCIEN BAREME	NOUVEAU BAREME
COMPORTEMENT RACISTE/DISCRIMINATOIRE	6 matches	10 matches
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT BLESSURE AVEC CERTIFICAT MEDICAL ENVERS OFFICIEL SANS ITT	2 ans	3 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT EGALE OU INF. A 8J. ENVERS OFFICIEL	4 ans	7 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT EGALE OU INF. A 8J. ENVERS JOUEUR	6 matches action de jeu	9 matches action de jeu
	6 mois hors act. de jeu	1 an hors act. de jeu
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT SUPERIEURE A 8J. ENVERS OFFICIEL	6 ans	9 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT SUPERIEURE A 8J. ENVERS JOUEUR	6 matches action de jeu	12 matches action de jeu
	1 an hors act. de jeu	3 ans hors act. de jeu

UN CERTAIN MANQUE D'EQUITE

- **impact indirect des matches de coupes**
- **un seul joueur peut pénaliser TOUTE l'équipe** (montée ou descente)
- **aspect arbitral** → *pédagogie différente entre arbitres*

DES EFFETS INDESIRABLES

- **2 équipes d'un même club peuvent descendre...même si l'une est irréprochable** → *crédibilité de la compétition ?*
- « tentative » d'utiliser le P.A.P à **des fins non conformes à l'éthique sportive**

Réflexion sur le Permis à points

Hypothèse 2 - « Simplification P.A.P »



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

POURQUOI CONSERVER LE PERMIS A POINTS ?

- **permet de sensibiliser et responsabiliser l'ensemble d'un club** : joueurs, dirigeants, présidents sur l'importance de leur comportement sportif pendant toute la durée d'une saison

3 RAISONS SIMPLES DE LE FAIRE EVOLUER

- **forte évolution du barème disciplinaire** qui donne les moyens à la commission de prendre des décisions adaptées
- **trop compliqué** à suivre pour les clubs → limite l'intérêt pédagogique
- **éviter la double peine** en fin de saison → retrait de points et départage en cas d'égalité au classement

- **seuls les matchs de championnat sont concernés**
- **16 points sont attribués par équipe en début de saison** → *cf comparatif sur les 18 clubs pénalisés en 2016/2017*
- **les points de pénalités affectés au P.A.P sont calculés à partir des cartons mentionnés sur la feuille de match uniquement** → 1 CJ : 0,5 point - 1 CR : 1 point
 - plus aucun lien avec les sanctions de la commission de discipline
- **retrait de points de pénalité au classement :**
 - aucun en cours de saison
 - uniquement en fin de saison (voir page suivante*)
- **Le P.A.P n'intervient plus dans le départage des clubs en fin de saison** → *application de l'article 14 des RG de la LFNA*

* Retrait en fin de saison

Rapport final
17 mai 2018

- 1. si la consommation est inférieure ou égale à 16 points (P.A.P non dépassé) → pas de points de pénalités retirés**
- 2. si consommation est supérieure à 16 points → des points de pénalités sont retirés selon le barème suivant**

Points de pénalité consommés	Retraits de points
16 points ou moins	0 point
de 16 ,5 points à 18 points	1 point
de 18, 5 points à 20 points	2 points
de 20,5 points à 22 points	4 points
de 22,5 points à 24 points	6 points
24,5 points et plus	8 points + 2 points par tranches de 2

Réflexion sur le Permis à points

Hypothèse 3 - « Licence à points »



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

La Licence à points est un changement radical de dispositif

- dispositif individuel qui vise à radier temporairement ou **définitivement** toutes personnes indésirables du monde du football
- concerne toutes les sanctions à partir de l'article 4 du barème disciplinaire *
- les actes de violence et d'incivilités (*crachats, injures, menaces, comportements grossiers, propos obscènes,*)

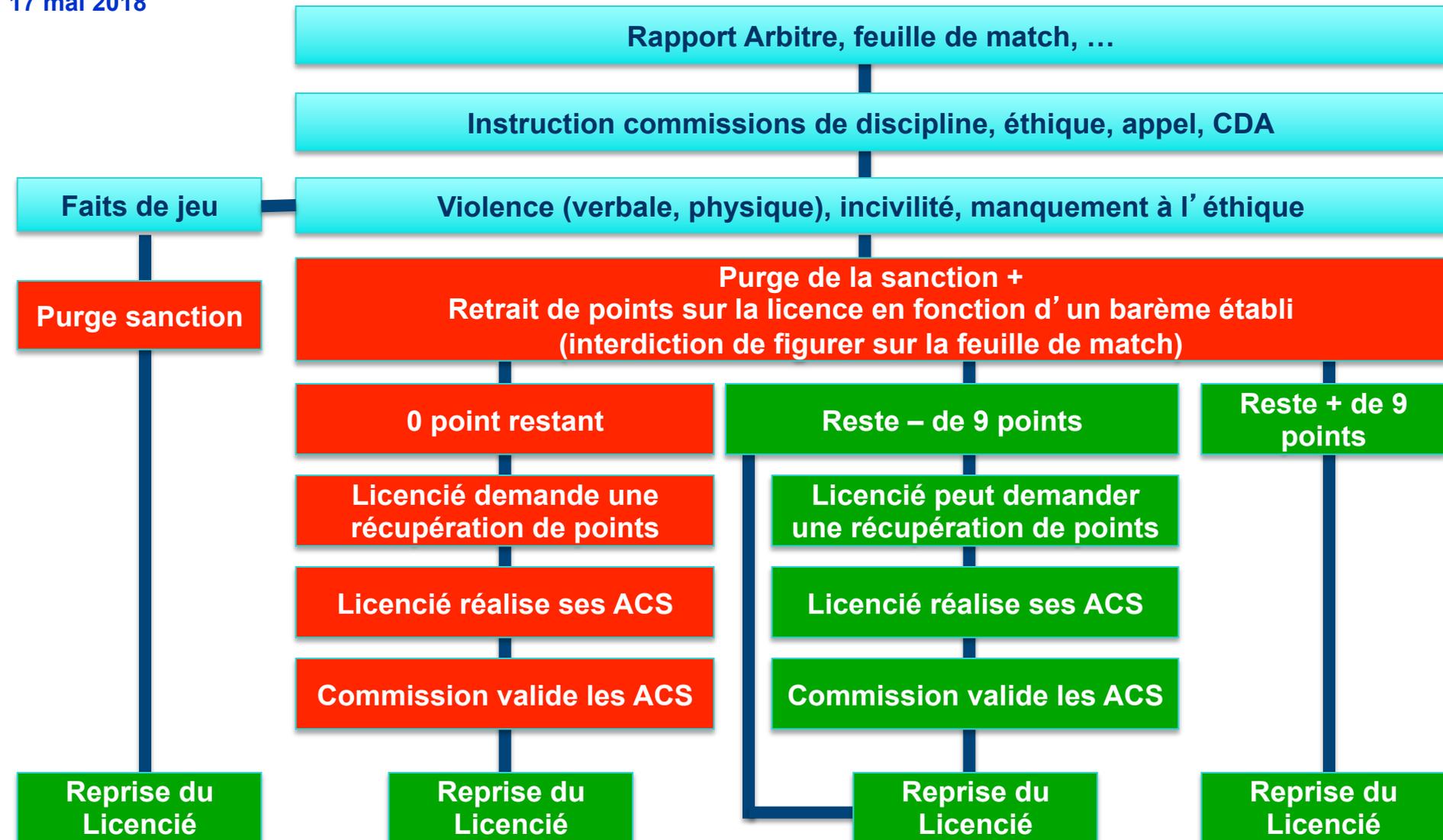
Continuer à aider les clubs mais avec un dispositif novateur

- créer « un choc psychologique » en changeant de dispositif
- s'attaquer au « coeur du problème » : l'individu
- plus responsabilisant pour les acteurs concernés
 - on passe d'une « sanction équipe » à une « sanction individuelle »
 - notion de contrat pour récupérer des points (aspect A.C.S)
- privilégier une approche pédagogique et éducative
 - concerne toute la famille du football (joueurs, dirigeants...)
 - applicable à priori toutes les catégories d'âge

Un permis de conduire pour jouer au foot

- **chaque licencié se voit attribuer un capital point à sa prise de licence** (16 points)
- **la L.A.P. suit le joueur pendant toute sa carrière dans le District de foot de la Charente** → *suivi administratif prévu pour informer les joueurs et les clubs*
- **le capital point diminue à chaque sanction** → **0 point = arrêt de toute pratique** (joueur...encadrement équipe et/ou activités...)
- **possibilité de récupérer des points** de façon volontaire et sous certaines conditions

1 match	- 1 point
2 matches	- 2 points
3 matches	- 3 points
1 mois = 3 matches	- 3 points
5 mois = 15 matches	- 15 points
5 mois + 1 match	- 16 points → Arrêt de la pratique



3 cas de récupération de points

Rapport final
17 mai 2018

AUTOMATIQUE

Au bout d'une durée établie sans récidive

Entre 1 et 3 points perdus pendant 1 saison → récupération des points au 1^{er} juillet suivant (soit licence à nouveau complète pour la saison suivante)

Entre 4 points et 15 points perdus (en cumul) →

- **AUTOMATIQUE** : récupération de 6 points maxi s'il n'y a pas eu de récidive pendant une durée d'un an à compter de la fin de la dernière suspension.
- **VOLONTAIRE** : réalisation d'une A.C.S

VOLONTAIRE

Le licencié détient encore des points sur sa licence.

- Il peut faire une demande de « récupération de points »
- Il réalisera une A.C.S encadrée par le District

OBLIGATOIRE

Le licencié ne détient plus de point sur sa licence → il ne plus jouer ou encadrer une équipe, une activité

- Il doit faire une demande de « récupération de points »
- Il s'acquittera, à ses frais, d'un droit de comparution (prix d'un carton rouge)
- Il réalisera une A.C.S encadrée par le District

Qu'est-ce qu'une A.C.S* ?

Rapport final
17 mai 2018

***A.C.S = Actions Citoyennes et Sportives**

Des actions d'intérêt général (actions citoyennes et sportives) au profit du football, du club et des licenciés

- stage d'arbitrage...formation technique...encadrement JND...
passage de diplômes...rôle éducatif auprès de son propre club...demande de stage....
- le dispositif est encadré par le District

→ A approfondir avec le groupe miroir si l'option est retenue par les clubs en AG

Pénaliser les fautes graves

Rapport final
17 mai 2018

Simulation faite sur les sanctions 2017-2018

Annulation de la licence à points	Reste - de 3 points	Reste de 3 à 8 points	Reste + de 8 points
10	3	18	62
Actes de brutalité hors action de jeu - Comportements injurieux et menaçants	Accusation de menaces et d'insultes		
Tentatives de coups à arbitre - Crachats sur arbitres	Propos injurieux - Menaces envers officiel		
Brutalités et propos injurieux pendant et hors rencontre	Actes de brutalité – Tentative de coups envers arbitres		
Actes de brutalités avec ITT			
Coups à arbitre assistant			
Comportement grossier, obscène, injurieux et menaçant			

Rapport sur le permis à points

En résumé



**Dossier final
AG 2017-2018**

Taponnat – 15 juin 2018

1° ARRET DU P.A.P

- le nouveau barème disciplinaire est suffisant pour sanctionner les violences et incivilités dans les actions de jeu
- supprime la double peine (sportive et disciplinaire)

2° SIMPLIFICATION DU P.A.P

- un dispositif plus simple et plus facile à gérer
- retour à l'équité sportive en fin de saison

3° LA LICENCE A POINTS (L.A.P)

- s'attaque au cœur du problème, l'individu
- un dispositif à la fois préventif et curatif
 - la commission de discipline sanctionne
 - la L.A.P permet un accompagnement individuel

- **Aucune des 3 hypothèses n'est rejetée par le groupe de réflexion.**
- **La tendance qui se dégage est de s'orienter vers la mise en place de la Licence à points, même si « la suppression pure et simple » et « la simplification » du dispositif actuel recueillent des avis positifs.**
- **Le groupe de réflexion émet des recommandations :**
 - **ne prendre aucun risque sur la mise en place d'un dispositif** quel qu'il soit, pour ne pas décevoir les clubs.
 - **prendre le recul nécessaire** concernant la mesure de l'impact du nouveau barème disciplinaire et du dispositif de la LAP sur une saison

Le rapport a été présenté au Comité directeur du 15 mai. Le dispositif « Licence à points » a suscité de nombreuses questions et provoqué de longs échanges. Il a aussi interpellé les membres du Comité sur la faisabilité de sa mise en œuvre.

Aussi il a été décidé de présenter à l'AG :

- **l'intégralité du rapport** produit
- **les 3 options** : SUPPRESSION - SIMPLIFICATION - LICENCES A POINTS

En revanche, pour le vote, les clubs :

- **n'auront le choix qu'entre 2 options : SUPPRESSION ou SIMPLIFICATION**
- **Ils seront consultés** pour savoir s'ils souhaitent un approfondissement de la LICENCE A POINTS —> ce qui donnera 1 an pour finaliser le dispositif

Cette position du Comité directeur poursuit un **triple objectif** :

1. **mener à terme sa volonté de faire évoluer le dispositif** « permis à points »
2. **ne prendre aucun risque** sur la mise en place d'un dispositif quel qu'il soit, **pour ne pas décevoir les clubs**
3. **prendre le recul nécessaire** concernant la mesure de l'impact du nouveau barème disciplinaire et du dispositif de la LAP sur une saison

Rapport sur le permis à points

La démarche



ANNEXE N°1

Dossier final

AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

- **consultation du groupe miroir** → *18 clubs de toutes les divisions*
 - 26/02 : recueil du point de vue des clubs
 - 30/04 : présentation des réflexions et échanges
- **création d'un groupe de travail paritaire** (8 clubs et 8 District) → 4 réunions
- **information des instances : Bureau** (04/04) et en **Comité** (23/04) + *présentation finale au Comité du 15/05*
- **organisation de 4 réunions de clubs par secteurs :**
 - vendredi 04/05 au District → secteur 2
 - lundi 07/05 à Fontafie → secteur 1
 - vendredi 11/05 à Rouillac → secteur 3
 - lundi 14/05 à Villebois-Lavalette → secteur 4

- **bonne participation des clubs et des commissions :**
 - **8 clubs** (Champniers, Fontafie, Leroy, Nersac, Montmoreau, Rouillac, Roullet, et Villebois Haute-Boëme)
 - **8 membres du District** (secrétaire général, représentants des commissions : LCM, Compétitions Séniors, Discipline, Arbitrage, Arbitrage des joueurs suspendus, Innovation, 1 éducateur)
 - NB : le président a participé à certaines réunions
- **qualité des travaux réalisés**
- **bon état d'esprit d'échanges entre les participants**

Rapport sur le permis à points

Un peu d'histoire



ANNEXE N° 2

Dossier final

AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Rapport final
17 mai 2018

	principes	observations
AG 2005 Baignes	lancement permis à points pour la saison 2005/2006 : - quota de 20 points - matchs de championnat uniquement	5 Districts ont déjà appliqué cette formule et ont noté une baisse de la violence
AG 2006 Chabanais	pas de changement	<u>Bilan de la saison 2005/2006</u> - 19 équipes ont utilisé leur crédit de 20 points - 2 équipes descendent à cause du P.A.P - une équipe s'est vue retirer 7 points immédiatement suite à des faits graves (descente de 4ème à 5ème Div)
AG 2007 St Amand de Boixe	suite au vœu d'un club, le quota de points passe de 20 à 22 points (1 par match)	
de 2007 à 2013	pas d'informations	

Historique du permis à points (2)

Rapport final
17 mai 2018

<p>AG 2013 Anais</p>	<p>pas de changement</p>	<p><u>Bilan de la saison 2012/2013</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 équipes pénalisées (9 de 1 point, 4 de 2 points, 3 de 4 points, 1 de 6 points, 1 de 8 points) --> 5 équipes de D1, 9 de D2, 4 de D3 - 2 équipes descendent à cause du P.A.P - une équipe s'est vue retirer 7 points immédiatement suite à des faits graves (descente de 4ème à 5ème Div) - le P.A.P coute la montée à 1 club
<p>AG 06/ 2014 Mouthiers</p>	<p>modification du règlement :</p> <p>2 types de sanctions (souhait commission discipline):</p> <ul style="list-style-type: none"> - celles infligées à un licencié d'un des 2 clubs en présence - celles infligées à un licencié hors des 2 clubs en présence <p>récidive de sanctions</p>	<p><u>Bilan de la saison 2013/2014</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au total 22 équipes impactées - 19 équipes ont dépensés plus de 22 points - 8 ont eu des retraits de points pour des sanctions supérieures à 8 matches <p>Récompenses de 5 équipes pour la 1ère fois</p>
<p>AG 11/ 2014 Magnac</p>	<p>suspension du P.A.P pour la saison en cours en raison de la nouvelle comptabilisation des cartons jaunes - paramètre national Foot 2000 --> pénalisant pour les équipes engagées en coupe de France et coupe du Centre ouest</p>	

Rapport final
17 mai 2018

<p>AG 2015 Merpins</p>	<p>vœu présenté par le groupe de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - attribution d'1 point par match joué, toutes compétitions confondues (y compris coupes) - retour du goal average particulier pour départager les équipes à égalité (saison 2015/2016) 	<p>5 équipes récompensées</p>
<p>AG 2016 St Claud</p>	<p>vœu présenté par 4 clubs</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien du P.A.P (71 % des voix) - dont 50% pour le retour à l'ancienne formule (championnat uniquement et prise en compte des points dépensés au P.A.P pour départager les clubs ex-aequo) 	<p><u>Bilan de la saison 2015/2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 équipes impactées dont 12 en D1 - 2 équipes descendent à cause du P.A.P - 5 équipes récompensées
<p>AG 2017 Montmoreau</p>	<p>pas de changement</p>	<p><u>Bilan de la saison 2016/2017</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - au total 17 équipes impactées - 13 équipes ont dépensé plus de 22 points - 6 équipes ont eu des points retirés en cours de saison - 5 équipes récompensées

Rapport sur le permis à points

Suivi des cartons journée/journée



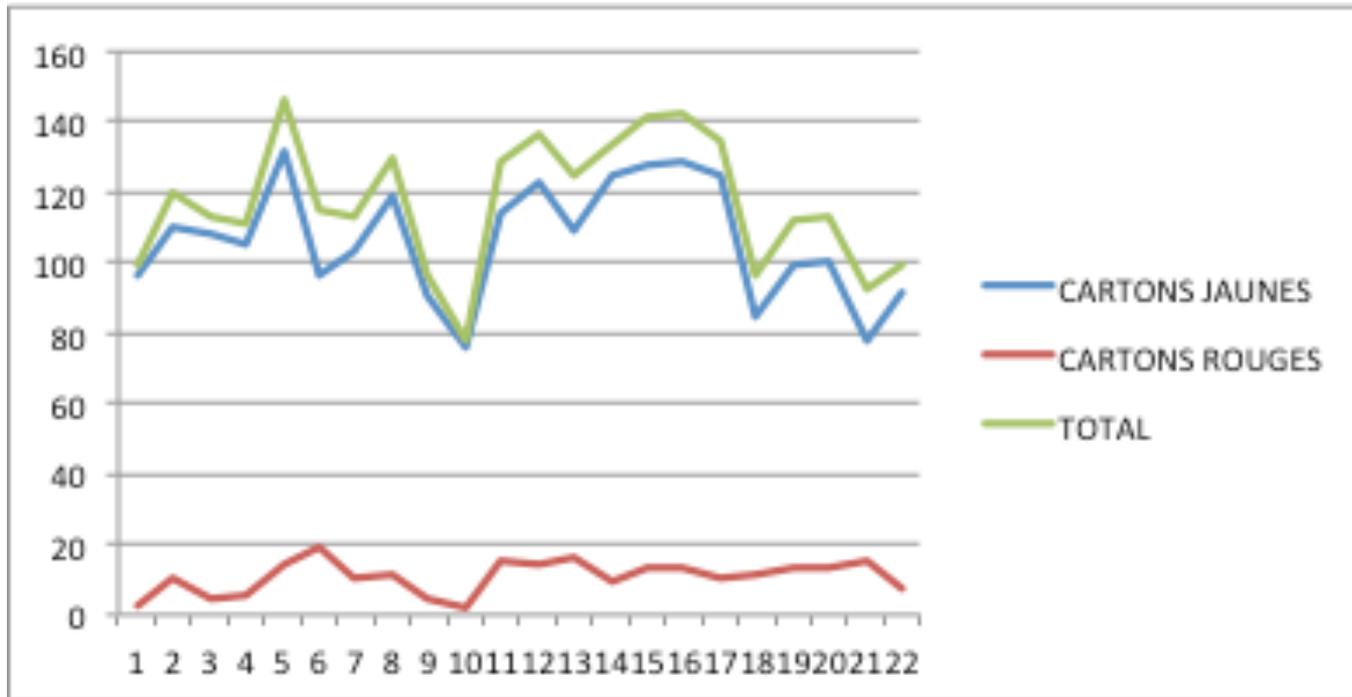
ANNEXE N° 3

Dossier final

AG 2017-2018

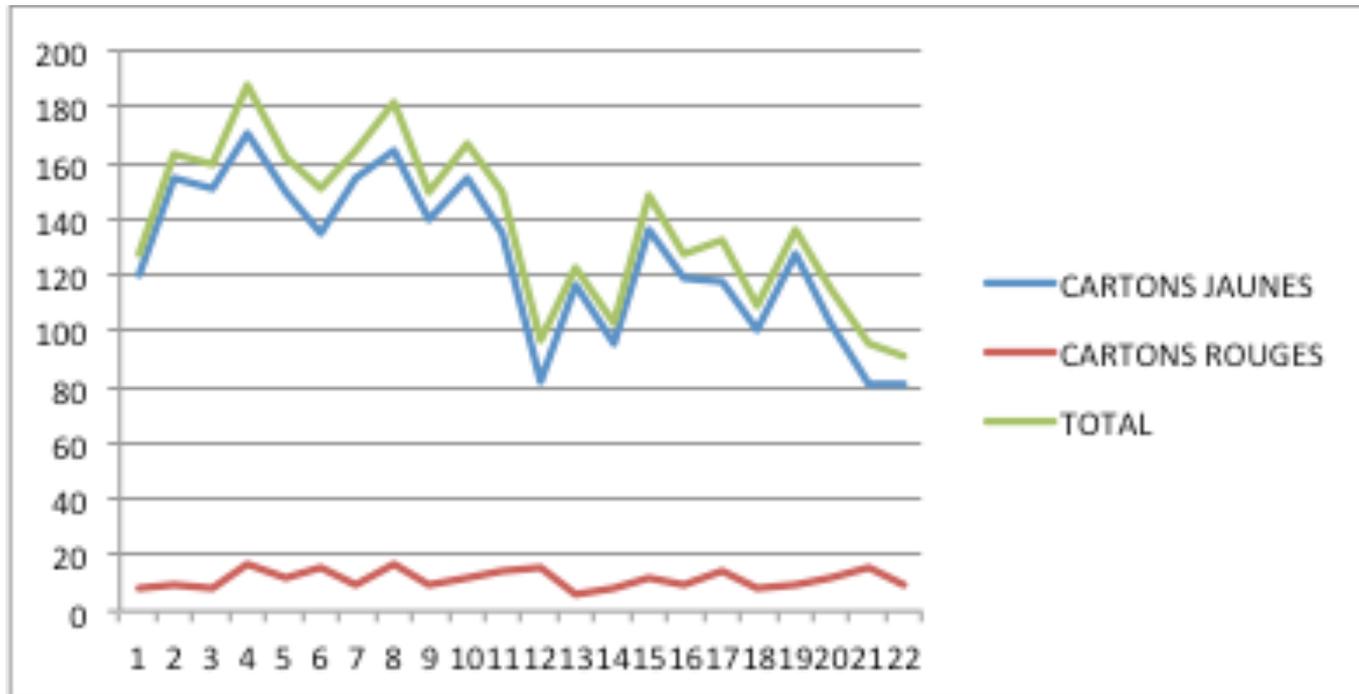
Taponnat – 15 juin 2018

Rapport final
17 mai 2018



La journée 10 n'est pas significative car toutes les rencontres ne se sont pas jouées (intempéries), les matches rejoués sont noyés dans les journées de coupe.

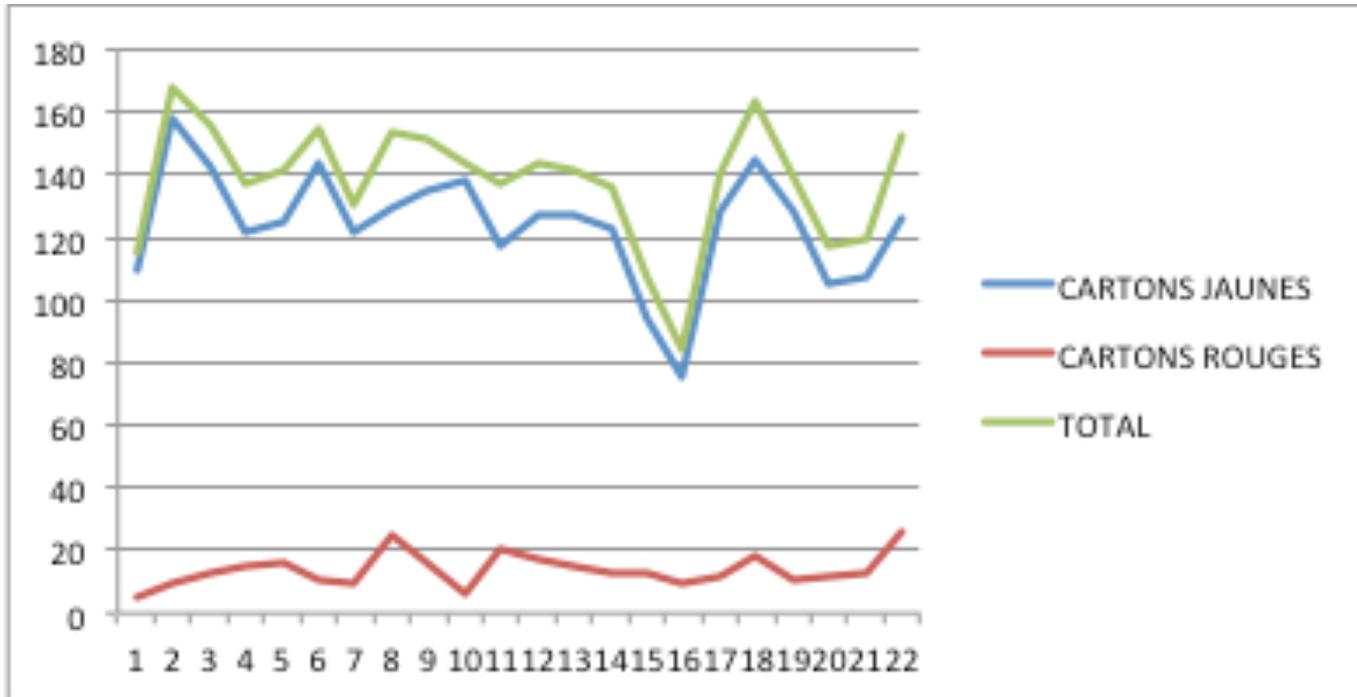
Diminution du nombre de cartons sur les 5 dernières journées.



1 ère partie de championnat avec un nombre de cartons très élevé.

Diminution significative sur toute la 2 ème partie.

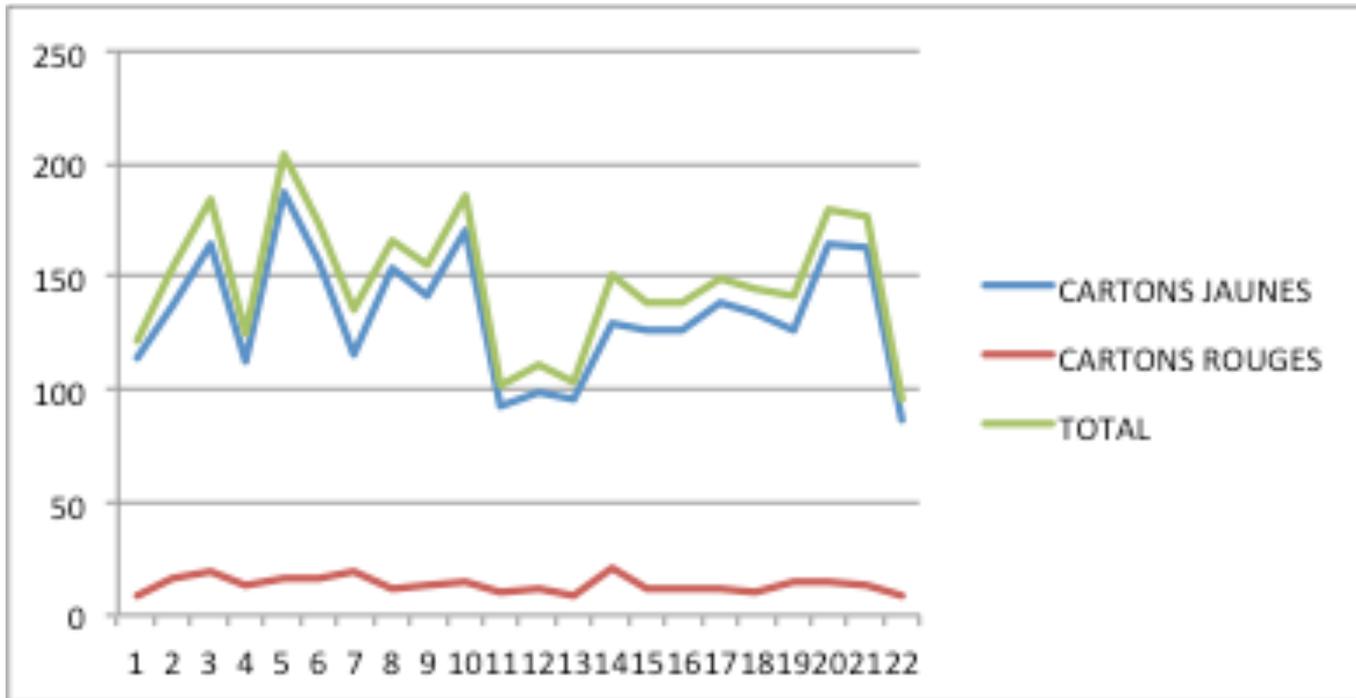
Rapport final
17 mai 2018



Pas de tendance sur toute la saison, **peu de variation du 1er au dernier match.**

NB : saison d'interruption de l'application du P.A.P

Rapport final
17 mai 2018



Résultats linéaire sur la saison avec une **légère baisse dans la 2ème partie du championnat.**

Le P.A.P. semble influencer le comportement des équipes en fin de saison (cf : comparaison des 2 dernières saisons avec la saison 2014/2015 (pas d'application du P.A.P.)

Rapport sur le permis à points

Arbitrage des joueurs suspendus



ANNEXE N° 4

Dossier final

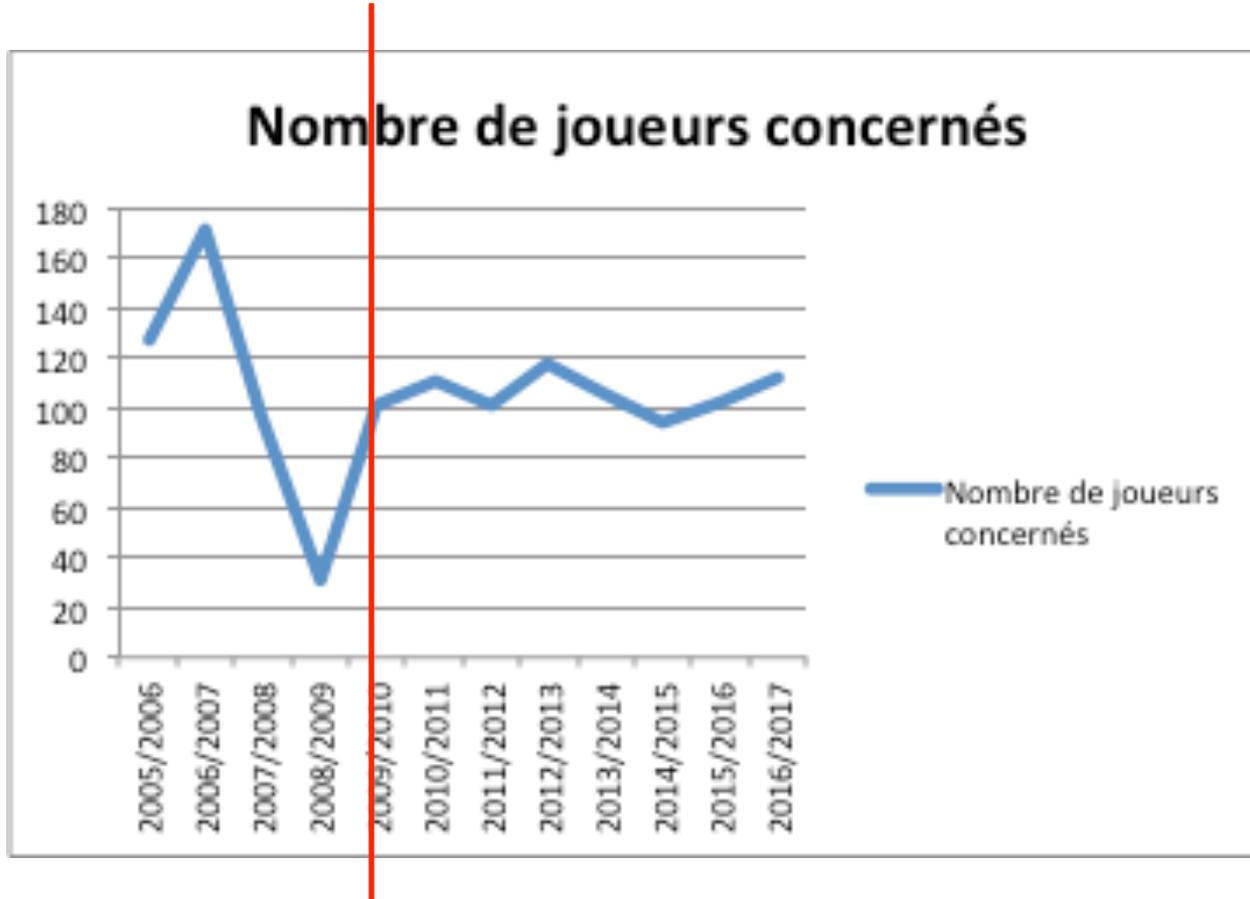
AG 2017-2018

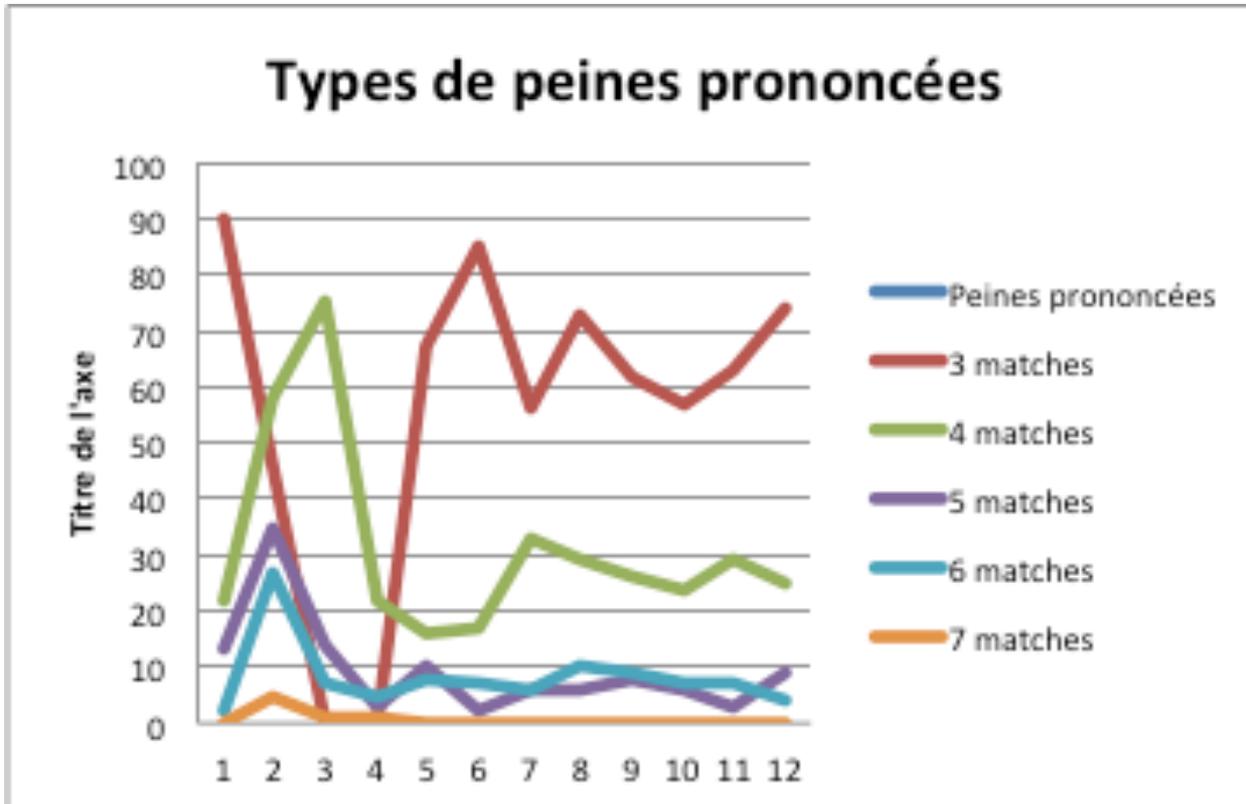
Taponnat – 15 juin 2018

Evolution des joueurs suspendus

Rapport final
17 mai 2018

	2005/ 2006	2006/ 2007	2007/ 2008	2008/ 2009	2009/ 2010	2010/ 2011	2011/ 2012	2012/ 2013	2013/ 2014	2014/ 2015	2015/ 2016	2016/ 2017
Nombre de joueurs concernés	127	171	97	31	101	111	101	118	105	94	102	112
Dont Senior	111	138	85	30	99	109	100	116	105	94	102	112
18 ans / U19	15	27	10	1	2	2	1	2	0	0	0	0
15 ans	1	6	2	néant								
Peines prononcées												
3 matches	90	46	0	0	67	85	56	73	62	57	63	74
4 matches	22	58	75	22	16	17	33	29	26	24	29	25
5 matches	13	35	14	3	10	2	6	6	8	6	3	9
6 matches	2	27	7	5	8	7	6	10	9	7	7	4
7 matches	0	5	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de club concernés	86	86	60	25	66	72	65	70	68	62	70	75





- **Les résultats des 4 premières saisons ne sont pas significatifs du fait d'une évolution du règlement passant de 3 - 6 matches à 4 – 7 matches et retour à l'initial pour coller aux décisions de la nouvelle commission de discipline de l'époque, qui à son arrivée en 2006 applique un barème maxi pour revenir a un barème identique à la commission précédente en 2008.**
- **Tendance stable depuis 2009/2010 → 8 ans : avec une moyenne à 105 joueurs concernés, sur les 4 dernières saisons uniquement la dernière est supérieure à la moyenne (+ 7).**

En conclusion :

- **un système qui reste stable** (attention a l'évolution du barème disciplinaire en 2017/2018).
- même si le nombre de joueurs concernés (2,5 % du nombre de licenciés) ne diminue pas, **il ne faut pas négliger l'impact pédagogique sur les joueurs et l'utilité d'arbitrage en D5.**

Rapport sur le permis à points

Evolution du barème disciplinaire



ANNEXE N° 5

Dossier final

AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Rapport final
17 mai 2018

Les principales augmentations de sanctions

	PENDANT LA RENCONTRE		HORS RENCONTRE	
	ANCIEN BAREME	NOUVEAU BAREME	ANCIEN BAREME	NOUVEAU BAREME
COMPORTEMENT GROSSIER INJURIEUX ENVERS OFFICIEL	3 matches	4 matches	4 matches	5 matches
COMPORTEMENT INTIMIDANT/MENACANT ENVERS OFFICIEL	5 matches	7 matches	8 matches	10 matches
COMPORTEMENT RACISTE/DISCRIMINATOIRE	6 matches	10 matches	6 matches	10 matches
BOUSCULADE VOLONTAIRE ENVERS OFFICIEL	6 mois	8 mois	12 mois	15 mois
BOUSCULADE VOLONTAIRE ENVERS JOUEUR	4 matches	5 matches	5 matches	8 matches
CRACHAT ENVERS JOUEUR	5 matches	6 matches	7 matches	8 matches
TENTATIVE DE COUP/BRUTALITE ENVERS OFFICIEL	6 mois	9 mois	12 mois	18 mois
TENTATIVE DE COUP/BRUTALITE ENVERS JOUEUR	4 matches	6 matches	5 matches	8 matches
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT BLESSURE AVEC CERTIFICAT MEDICAL ENVERS OFFICIEL SANS ITT	2 ans	3 ans	3 ans	5 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT PAS DE BLESSURE AVEC CERTIFICAT MEDICAL ENVERS JOUEUR <u>HORS ACTION DE JEU</u> SANS ITT	6 matches	7 matches		
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL SANS ITT ENVERS JOUEUR	4 matches action de jeu 6 matches hors act. de jeu	5 matches action de jeu 8 matches hors act. de jeu	8 matches	12 matches
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT EGALE OU INF. A 8J. ENVERS OFFICIEL	4 ans	7 ans	6 ans	9 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT EGALE OU INF. A 8J. ENVERS JOUEUR	6 matches action de jeu 6 mois hors act. de jeu	9 matches action de jeu 1 an hors act. de jeu	1 an	2 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT SUPERIEURE A 8J. ENVERS OFFICIEL	6 ans	9 ans	10 ans	13 ans
ACTE DE BRUTALITE OCCASIONNANT UNE BLESSURE CONSTATEE PAR CERTIFICAT MEDICAL AVEC ITT SUPERIEURE A 8J. ENVERS JOUEUR	6 matches action de jeu 1 an hors act. de jeu	12 matches action de jeu 3 ans hors act. de jeu	2 ans	5 ans

Des sanctions qui ne changent pas

Rapport final
17 mai 2019

		Pendant le match	Après le match
• 2 avertissements dans la même rencontre	exclusion		
• 3 avertissements dans une période inférieure à 3 mois	1 match		
• Propos excessifs envers officiels		1 match	2 matches
• Annihiler une occasion de but	2 matches		
• Comportement, propos blessants envers officiel		2 matches	3 matches
• Faute grossière (sans blessure)	3 matches		
• Acte de brutalité envers joueur, sans blessure, constatée par certificat médical		4 matches	
• Comportement obscène envers officiel		4 matches	5 matches
• Crachat envers officiel		9 matches	18 matches
• Acte de brutalité envers officiel avec certificat médical n'occasionnant pas de blessure		2 ans	3 ans

Rapport sur le permis à points

Evolution des points de pénalité en fin de saison



ANNEXE N° 6

**Dossier final
AG 2017-2018**

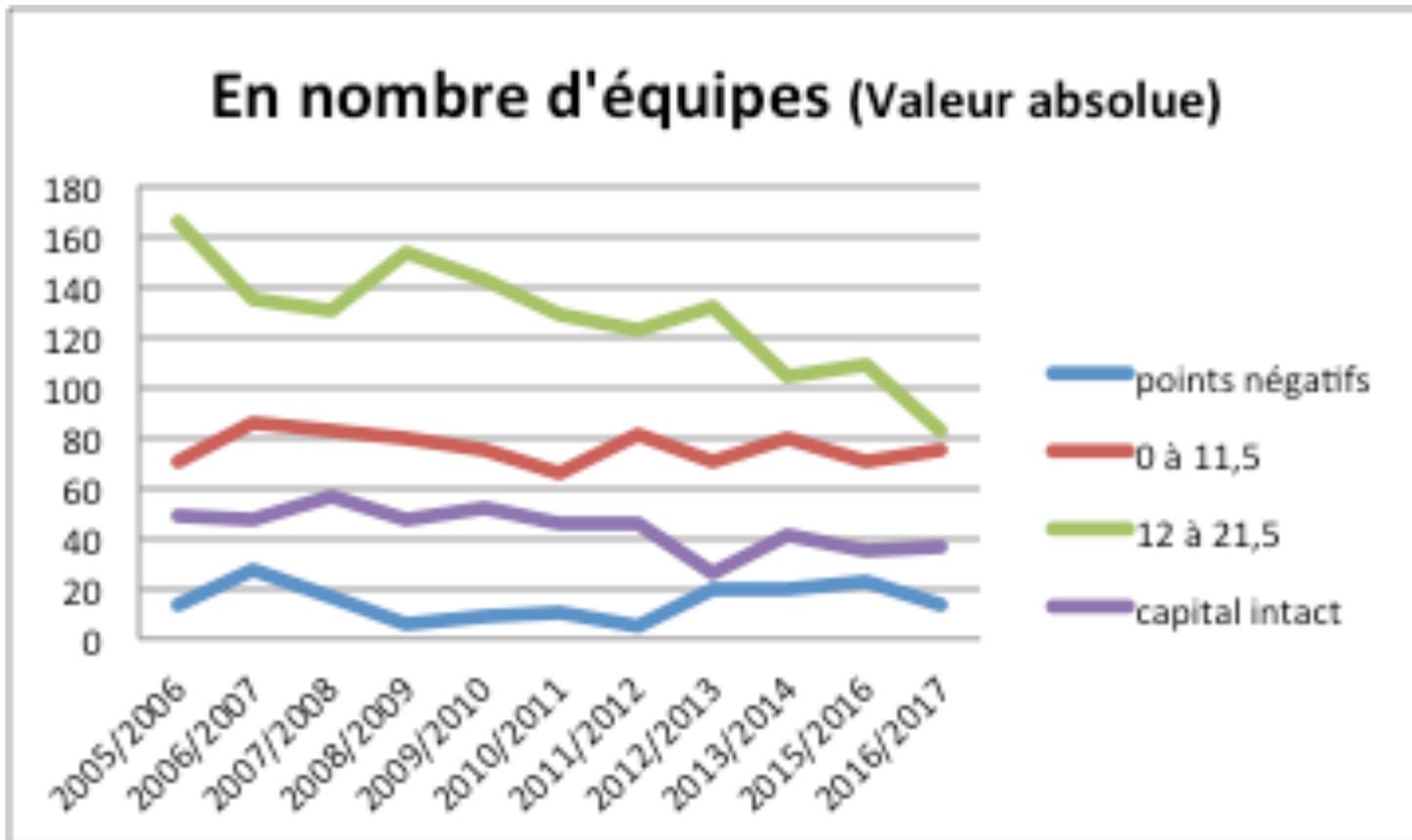
Taponnat – 15 juin 2018

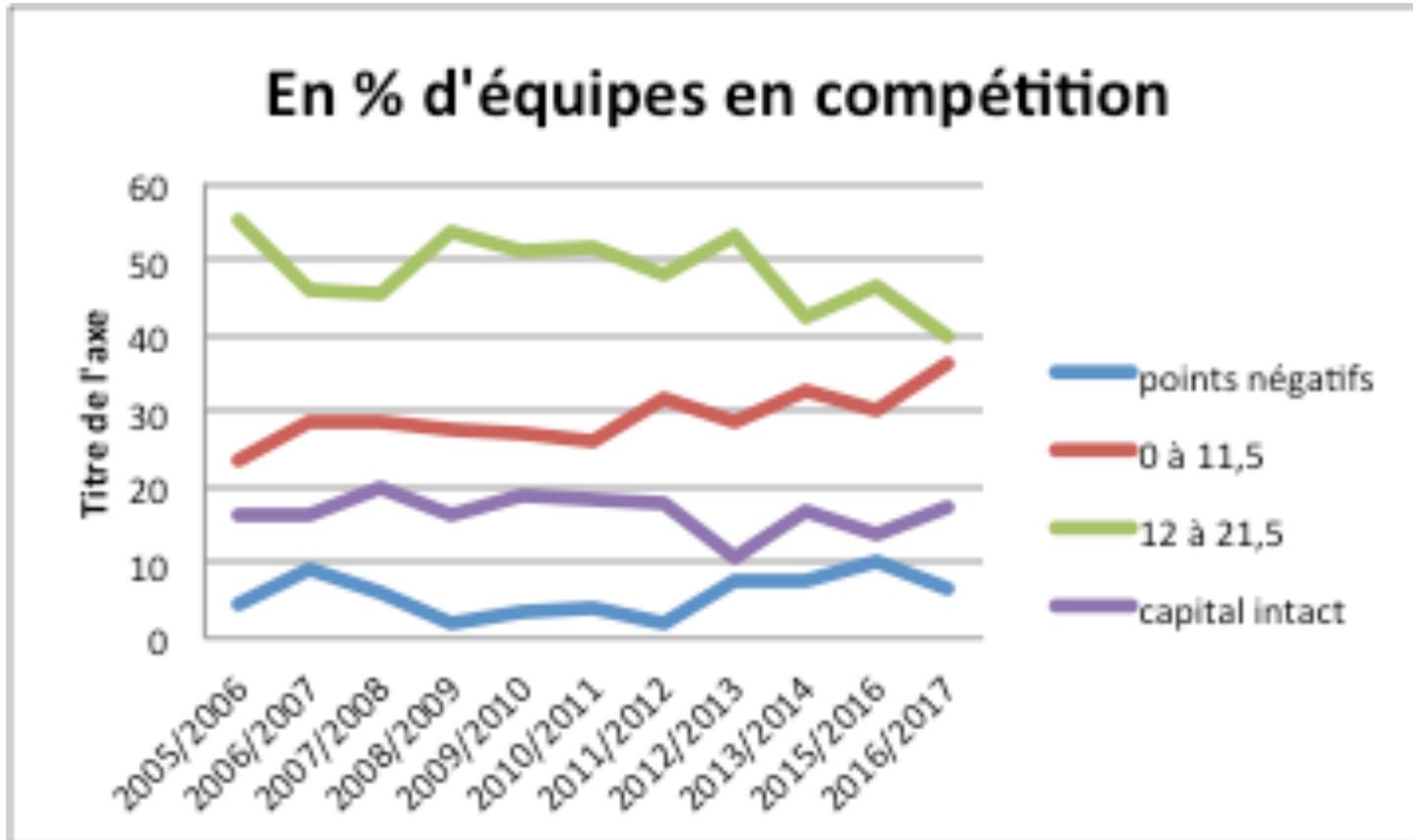
- **Les saisons de 2005/2006 à 2016/2017**
 - *sauf saison 2014/2015 (suspension P.A.P)*

- **Les différents périmètres du P.A.P**
 - *la saison 2015/2016 tient compte des matches de coupes de Ligue du Centre-Ouest et District*

Rapport final
17 mai 2018

	points négatifs	%	0 à 11,5	%	12 à 21,5	%	capital intact	%	Nombre d'équipes
2005/2006	14	4,70%	70	23,49%	165	55,37%	49	16,44%	298
2006/2007	27	9,15%	85	28,81%	135	45,76%	48	16,27%	295
2007/2008	17	5,94%	82	28,67%	130	45,45%	57	19,93%	286
2008/2009	6	2,11%	79	27,72%	153	53,68%	47	16,49%	285
2009/2010	9	3,24%	75	26,98%	142	51,08%	52	18,71%	278
2010/2011	10	4,00%	65	26,00%	129	51,60%	46	18,40%	250
2011/2012	5	1,96%	81	31,76%	123	48,24%	46	18,04%	255
2012/2013	19	7,66%	71	28,63%	132	53,23%	26	10,48%	248
2013/2014	19	7,79%	80	32,79%	104	42,62%	41	16,80%	244
2014/2015									
2015/2016	23	9,87%	70	30,04%	108	46,35%	32	13,73%	233
2016/2017	14	6,76%	75	36,23%	82	39,61%	36	17,39%	207





Beaucoup d'énergie pour peu de monde concerné

- Au total 163 équipes (moyenne 12,7 / an) → 70 clubs
- Sur les 70 clubs concernés :

- **1** x 7 fois

- **3** x 6 fois

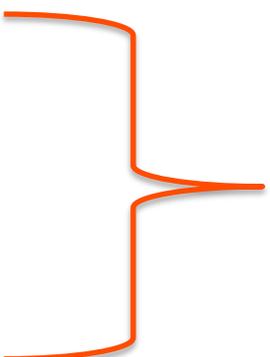
- **5** x 5 fois

- **6** x 4 fois

- **6** x 3 fois

- **22** x 2 fois

- **27** x 1 fois



11 % des clubs

Des résultats peu convaincants sur le long terme

- **Tendance à la hausse des équipes en « négatif » dans les 5 dernières années**
- **De plus en plus d'équipes entre 0 et 11,5 points**
- **De moins en moins d'équipes entre 12 et 21,5 points**
- **Bien qu'en hausse depuis 4 saisons, le niveau d'équipes gardant intact leur capital point est inférieur à la moyenne**

Rapport sur le permis à points

Evolution des cartons sur 12 saisons



ANNEXE N° 7

Dossier final

AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Evolution sur 12 saisons

Rapport final
17 mai 2018

	Cartons jaunes	Cartons rouges
2005/2006	2 669	485
2006/2007	2 890	492
2007/2008	2 885	362
2008/2009	2 937	246
2009/2010	2 784	253
2010/2011	2 434	251
2011/2012	2 662	231
2012/2013	2 832	249
2013/2014	2 685	253
2014/2015	2 811	251
2015/2016	2 901	227
2016/2017	2 303	261

Etude comparative
« PAP actuel » et « PAP simplifié »
sur les 18 clubs impactés
lors de la saison 2016/2017



ANNEXE N° 8

Dossier final
AG 2017-2018
Taponnat – 15 juin 2018

18 équipes impactées en 2016/2017

Rapport final
17 mai 2018

		P.A.P actuel (22 points)			P.A.P simplifié (16 points)		
equipes	niveau	points retirés en cours de saison*	points consommés	points retirés en fin de saison	sanctions annotées sur la feuille de match	points consommés (cf colonne précédente)	points retirés en fin de saison
A	D3	1	31,5	4	5 CR + 23 CJ	16,5	1
B	D3	1	22,5	1	2 CR + 21 CJ	12,5	
C	D3	1	17,5		3 CR + 16 CJ	11	
D	D4	1	15,5		2 CR + 7 CJ	5,5	
E	D4	1	16		3 CR + 4 CJ	5	
F	D5	1	5		1 CR	1	
G	D1		28,5	4	2 CR + 31 CJ	17,5	1
H	D1		34	6	2 CR + 34 CJ	19	2
I	D1		22,5	1	1 CR + 33 CJ	17,5	1
J	D1		25,5	2	5 CR + 27 CJ	18,5	2
K	D1		33	6	6 CR + 21 CJ	16,5	1
L	D2		23	1	3 CR + 26 CJ	16	
M	D2		23,5	1	4 CR + 23 CJ	15,5	
N	D2		37,5	8	3 CR + 15 CJ	10,5	
O	D3		23	1	4 CR + 24 CJ	16	
P	D3		26,5	2	4 CR + 27 CJ	17,5	1
Q	D3		39,5	8	3 CR + 19 CJ	12,5	
R	D4		22,5	1	11 CJ	5,5	

* plus de 9 matchs de suspension

- **Avec le P.A.P simplifié 7 équipes auraient été impactées (au lieu de 18) → 5 équipes de 1 point et 2 équipes de 2 points**
- **Les équipes lourdement sanctionnées ne le sont plus étant donné que les points sont retirés en fonction des cartons annotés sur la feuille de matchs et non de l'importance de la sanction décidée par la commission de discipline**
- **Le P.A.P simplifié concentre ses effets sur les incivilités ou les violences initiées par les joueurs (notion de cartons) et non pas sur celles se déroulant hors du jeu**

Etude sur le P.A.P « simplifié »

en restant à 22 points de capital



ANNEXE N° 9

Dossier final
AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Rapport final
17 mai 2018

équipe	cartons jaunes	cartons rouges	points retirés	reliquat fin de saison
N° 1	14	1	8	14
N° 2	20	1	11	11
N° 3	17	1	9,5	12,5
N° 4	17	2	10,5	11,5
N° 5	19	0	8,5	13,5
N° 6	16	3	11	11
N° 7	23	0	11,5	10,5
N° 8	12	2	8	14
N° 9	10	1	6	16
N° 10	21	0	10,5	11,5
N° 11	14	0	7	15
N° 12	12	1	7	15
Total :	195	12	108,5	155,5
moyenne /équipe	16,25	1	9,04	12,96

- **Très peu de cartons rouges : 1 en moyenne par équipe sur la saison à 6 journées de la fin**
- **Moyenne de cartons jaunes par équipe et par match sur la saison en cours : 1,02**
- **A 6 journées de la fin, l'équipe la plus sanctionnée (N°7) conserverait 47% de son crédit initial de 22 pts**

CONCLUSION : rester à 22 points de crédits est inefficace → il faut diminuer le capital points de départ

Etude sur le P.A.P actuel

Impact sur les clubs de D1



ANNEXE N° 10

Dossier final
AG 2017-2018

Taponnat – 15 juin 2018

Rapport final
17 mai 2018

Hypothèse sur 22 points de capital (P.A.P. actuel)

équipes	joués	reste à jouer	points consommés	solde	projection fin saison	points pénalité (fin saison)
A	17	5	24	- 2	31,05	4
B	17	5	16,5	5,50	21,35	0
C	16	7	19	3	27,86	2
D	16	6	15	7	20,62	0
E	15	7	17,5	4,5	25,66	2
F	18	4	18,5	3,5	22,60	1
G	17	5	16	6	20,70	0
H	16	6	14,5	7,5	19,93	0
I	15	7	32,5	- 10,5	47,66	10
J	17	5	16,5	5,50	21,35	0
K	15	7	10	12	14,66	0
L	16	6	8	14	11	0

Hypothèse de fin de saison → c'est une projection, aucune certitude ne doit être faite à ce moment de la saison

- **5 équipes dépasseraient**
- **5 seraient très limites**
- **2 ont une marge de sécurité**

Points de pénalité consommés	Retrait au classement
+ de 22 points	1 point
+ de 25 points	2 points
+ de 28 points	4 points
+ de 32 points	6 points
+ de 37 points	8 points
+ de 42 points	10 points
+ de 47 points	10 points + 2 points par tranche de 5

Vous l'avez constaté, le groupe de réflexion a bien travaillé.

Les recherches ont été longues et des simulations ont été faites sur certains aspects pour bien vérifier le bien fondé des propositions. Le bilan depuis l'origine du permis à points donne donc une vision à la fois globale et précise de ce dispositif qui a eu le mérite d'exister, mais qui sans aucun doute s'essouffle.

Notre objectif d'avoir un dossier complet, argumenté et objectif me semble atteint. Il vous appartient maintenant de vous l'approprier et de le partager dans votre club avant notre assemblée générale du 15 juin 2018 à Taponnat.

Je tiens à remercier vivement toutes celles et tous ceux, des clubs ou du District qui ont participé à cette réflexion.

Gilles Rouffignat

Vice-Président

Animateur du groupe de réflexion